



COMMUNE D'ANNIVIERS

Avis de convocation de l'assemblée primaire pour les votations fédérales du 13 février 2022

La Municipalité d'Anniviers porte à votre connaissance que l'Assemblée primaire est convoquée le 13 février 2022 pour se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

❖ Votations fédérales :

1. Initiative populaire du 18 mars 2019 «*Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès*»;
2. Initiative populaire du 12 septembre 2019 «*Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)*» ;
3. Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT);
4. Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un *train de mesures en faveur des médias* ;

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : VOUS AVEZ TROIS POSSIBILITES

1. Vote à l'urne

Les citoyens qui souhaitent voter à l'urne doivent se présenter au bureau de la Tour, à la salle du Conseil, **munis impérativement de leur feuille de réexpédition**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
13 février 2022	Principal	Vissoie, bureau place de la Tour	Dimanche 13 février 2022	De 10H00 à 11H00

2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son droit de vote par la voie postale doit **affranchir l'enveloppe de transmission** selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection. La Commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE

- Dans l'enveloppe de transmission = vote **d'une seule personne**.
- Feuille de réexpédition = **SIGNEE ± ETIQUETTE A VOTRE NOM**
- Utilisation **UNIQUEMENT** du matériel de vote officiel.

3. Vote en déposant directement son enveloppe de transmission auprès du greffe communal, dans l'urne prévue à cet effet

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant **l'enveloppe de transmission** directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
13 février 2022	Vissoie Vissoie	Bureau de la Tour Bureau de la Tour	Jeudi 10.02.2022	De 15H00 à 17H00
			Vendredi 11.02.2022	De 15H00 à 17H00